

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté n° 3 portant classement au titre des monuments historiques
d'un tableau conservé dans l'église Saint-Sulpice d'Asnières-sous-Bois (Yonne)**

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation et de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté en date du 20 janvier 2022 portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés à Asnières-sous-Bois (Yonne), rectifié par arrêté en date du 18 août 2022 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 novembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Asnières-sous-Bois (Yonne) en date du 24 juin 2022, portant adhésion au classement de la commune, propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public ;

Arrête :

Article 1^{er} : est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- tableau *Un martyr*, huile sur toile par Léonide Marchal (1851-1930), signé et daté « L. Marchal 1877 » ;
hauteur : 181 cm, largeur : 292 cm ;

conservé dans l'église Saint-Sulpice, chemin des Tièdres, à Asnières-sous-Bois (Yonne), et appartenant à la commune d'Asnières-sous-Bois, dont le siège est 1-2 place Publique, 89660 Asnières-sous-Bois.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne l'objet classé, à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 20 janvier 2022 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Article 4 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux



Isabelle CHAVE